



Guide de la taxe de vente du district de Columbia

Taux standard

6%

Tarif réduit

–

Vente de produits et services détaxés

–

Qui doit enregistrer la taxe de vente

Si vous n'avez pas de présence physique dans le district de Columbia et que vous atteignez le seuil, vous devez vous inscrire pour percevoir et payer la taxe de vente dans le district de Columbia.

Seuil

Le montant du produit brut de la vente est de \$100,000 ou plus;
Le détaillant à distance saisit au moins 200 transactions distinctes pour vendre des biens meubles corporels aux clients.

[Seuils marchands par état](#)

[Seuils de marché par état](#)

Les règles particulières sont applicables à l'activité SAAS

[Logiciel en tant que service Seuils fiscaux par état](#)

Marchés en ligne

À compter du 1er avril 2019, un «facilitateur de marché» doit percevoir la taxe de vente de district au nom de ses «vendeurs de marché».

Procédure d'inscription

Les vendeurs à distance doivent s'enregistrer en ligne en tant que nouvelle entreprise en utilisant le formulaire FR-500 et indiquer dans le questionnaire qu'ils sont des vendeurs à distance.

Paiement de la taxe de vente et date de production

Si la charge fiscale des vendeurs à distance est inférieure ou égale à \$200 par période, vous devez produire une déclaration annuelle. La déclaration annuelle de taxe de vente et d'utilisation (formulaire de dépôt FR-800A) est due avant le 20 janvier de l'année suivante.

Si vos taxes de vente et d'utilisation sont comprises entre \$201 et \$1,200 par période, vous devez produire votre déclaration trimestrielle FR-800Q. La déclaration trimestrielle de taxe de vente et d'utilisation (remplir le formulaire FR-800Q) est due au plus tard le 20 du mois suivant la déclaration du trimestre.

Si votre assujettissement à la taxe de vente et d'utilisation est supérieur ou égal à \$1,201 par période, vous devez produire une déclaration mensuelle FR-800M. La déclaration mensuelle de taxe de vente et d'utilisation (remplir le formulaire FR-800M) est due au plus tard le 20e jour de chaque mois civil.

Pénalité et intérêts

Une pénalité de 5% par mois si vous omettez de produire une déclaration ou de payer tout impôt dû à temps. Elle ne peut excéder un montant complémentaire égal à 25% de la taxe due;
L'intérêt de 10% par an, composé quotidiennement, sur les retards de paiement.

Exemption

-



